https://47.snuipp.fr/Exeats-Ineats

Exeats/Ineats

- Paritarisme - Mouvement national -

Date de mise en ligne : jeudi 27 février 2020

Dernière mise à jour : 27 mars 2025

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

Pour 2025, un cadrage national a été envoyé aux DSDEN afin qu'elles suivent le calendrier national ci-après :

- **Transmission des dossiers par les enseignant·es : du lundi 17 mars 2025 au vendredi 4 avril 2025.**
- **Communication des résultats aux collègues demandant un exeat : 1re vague le 13 juin, 2 de vague le 25 juin.**

Le COEE nÂ°6447 du 15/03/25 publie la note de service concernant les exeat, et annonce la date limite du 04 avril pour déposer les demandes dans l'application Colibris.

Il s'agit d'ineat et exeat non compensés. Les demandes ne concernent que les collègues titulaires : depuis 2023, les stagiaires sont exclu·es de la procédure.

Pensez à nous adresser un double de votre demande d'exeat et d'ineat ainsi qu'aux sections SNUipp-FSU du ou des départements sollicités.

Dépôt des demandes :

Les demandes doivent s'effectuer depuis l'application Colibris :
https://portailrh.ac-bordeaux.fr/arena
Accès à l'application par le menu « enquêtes et pilotage », puis « Colibris – Portail des démarches ».
Il faut ensuite cliquer sur « connexion » (en haut de l'écran), « se connecter », puis sélectionner le menu « premier degré ».

Le dépôt des pièces-jointes dans l'application Colibris peut poser problème : si l'application n'arrive pas à prendre en compte l'ensemble de vos pièces jointes, envoyez les documents non supportés directement à laurence.bories chez ac-bordeaux.fr

Préciser s'il s'agit d'un rapprochement de conjoints, joindre les pièces justificatives : attestation de l'employeur du conjoint, justificatif du mariage, du PACSâ€¦ Le dossier peut être constitué dès lors que l'enseignant a connaissance de la mutation de son conjoint.

Aucun ineat ne peut être prononcé sans la délivrance de l'exeat.

https://47.snuipp.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg
formulaire exeat ineat 2025

Copyright © FSU-SNUipp 47